



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 24 avril 2018

Présidence: Christian Hay

Ouverture: 20h00

Appel: 45 membres présents, 9 membres excusés

Excusés
Philippe Anderegg
Laurence Bermejo Dubois
Andreas Buntschu
Pierre-François Charmillot
Rémi Founou
Jasmine Menamkat
Arthur Petit
Marjorie Petit
Jean Rosset

Le quorum est atteint: 83%

Ordre du jour

1. Assermentation.
2. Procès-verbal de la séance du 20 mars 2018.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité – Communiqué No 16.
5. Election d'un délégué à l'AIER en remplacement de M. Christian Joly.
6. Préavis 2016-2021 N° 26 : Demande d'un crédit de construction pour la mise en séparatif et le remplacement des services dans le secteur de la rue du Temple – Rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances. Prise de décision.
7. Préavis 2016-2021 N° 28 : Demande d'un crédit pour l'organisation de la manifestation « 700^e anniversaire de la ville de Rolle » – Rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances. Prise de décision.
8. Associations intercommunales.
9. Divers et propositions individuelles.

1. Le Président souhaite la bienvenue à chacun et entame la séance par l'assermentation de Mme Annelore Carayol (PSRV) en remplacement de Mme Malika Manaa (PSRV). Il fait voter l'ordre du jour modifié au point 5 car plusieurs délégués sont à élire. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance du 20 mars 2018

Le syndic demande une correction en page 90 ; il s'agit de modifier « Fr. 825'000.- par habitant » par « Fr. 825'000.- ». Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, tel que corrigé.



Conseil Communal de Rolle

3. Communications du Président

Le Président procède à la lecture d'une lettre du GREC dont la teneur est la suivante: elle exprime la surprise des commerçants au sujet des mesures que la Municipalité désire mettre en œuvre par les préavis N° 24 et 25. Ils estiment la situation inquiétante au vu des arcades à louer dans la Grand Rue et des vitrines vides, et déplorent qu'à nouveau des places de parc disparaissent dès le mois de juin à cause des travaux prévus à la place du Marché/rue du Temple. Ils estiment que les préavis seraient justifiés si la conjoncture était favorable, ce qui n'est pas le cas. Il leur semble qu'ils sont plutôt confrontés à des obstacles qu'à des facilités. Ils demandent donc la reconsidération de ces deux préavis pour inciter de nouveaux commerçants à s'installer dans une ville accueillante. Ce courrier sera transmis à la commission ad hoc en charge des deux préavis concernés.

4. Communications de la Municipalité

M. Haldimann indique les premiers résultats du sondage sur l'implantation d'un fitness intergénérationnel de plein air à l'essai par deux châssis tests durant 6 semaines. Avec plus de 1'000 réponses déjà reçues, le taux est de plus de 87% de réponses positives.

M. Echenard explique, au sujet du giratoire de la Couronnette à l'entrée de Rolle depuis Perroy par la route des Vignerons et depuis Allaman par la route suisse, que le 50 km/h commencera avant le giratoire pour uniformiser la vitesse et limiter les nuisances sonores, ceci sur injonction du Canton. Les panneaux seront changés prochainement, les panneaux 50 et 60 seront retirés et remplacés par «Rolle» « Mont-sur-Rolle » sur les panneaux d'entrée.

Le 30 avril 2017, lors des élections cantonales, il était le premier des viennent-ensuite du district de Nyon, et suite à la nomination de Fabienne Freymond-Cantone au CA de la BCV, il peut entrer au Grand Conseil prochainement. C'est une bonne chose pour Rolle qui comptera en juillet 3 députés. Pour assumer cette fonction il doit réorganiser son temps de travail ainsi que son mandat de municipal. Il remercie ses collègues municipaux pour leur soutien et leur ouverture d'esprit car d'aucuns auront des charges supplémentaires et le dicastère du feu sera repris. Le 21 juin prochain il remettra son mandat de président du SIDERE après 7 ans au Codir et 6 ans à la présidence. Lors du prochain Conseil intercommunal un nouveau président sera nommé et lui-même restera membre du Codir tant qu'il sera municipal rollois.

5. Election d'un délégué à l'AIER.

Le Président présente la candidature de M. Raphaël Chappuis (PLR) en remplacement de M. Christian Joly (PLR) et celle de Mme Valeria Mozzetti (PSRV) en remplacement de Mme Véronique Perrelet (PSRV). Les deux nouveaux candidats sont élus à la majorité.

En remplacement de Mme Véronique Perrelet au poste de scrutateur suppléant le PSRV présente la candidature de M. Claudio Capriati. Ce dernier est élu à l'unanimité.

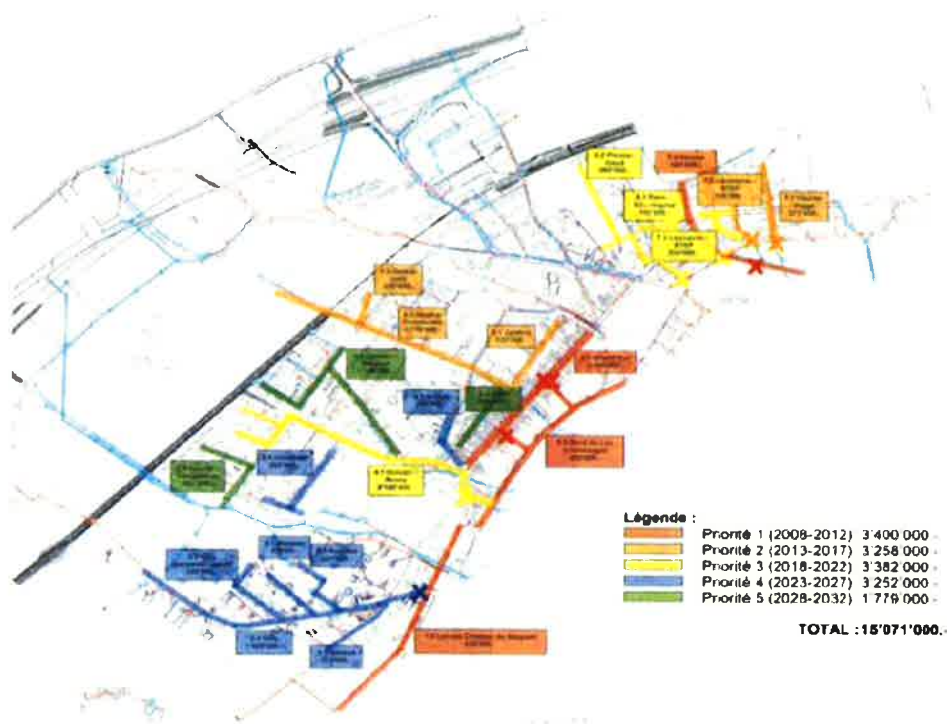
Pour ENJEU il faut remplacer M. Yves Guisolan et le PSRV propose la candidature de M. Rémy Founou. Ce dernier est élu à l'unanimité.

6. Préavis 2016-2021 N° 26 : Demande d'un crédit de construction pour la mise en séparatif et le remplacement des services dans le secteur de la rue du Temple – Rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances. Prise de décision

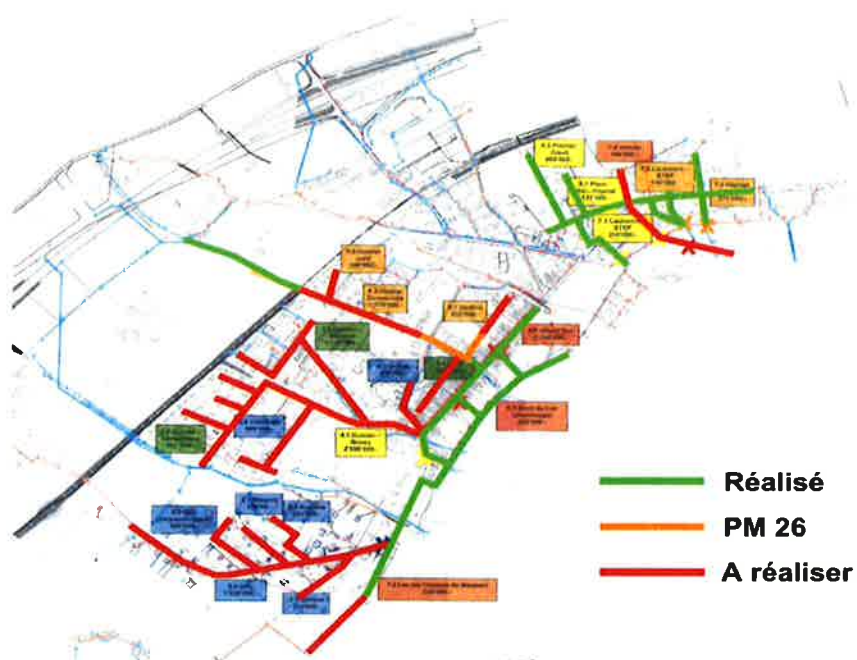
M. Bréchon, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis puis donne quelques explications ayant pour base les plans ci-après :



Conseil Communal de Rolle



ETAPES DE REALISATION – Juillet 2008



AVANCEMENT – Avril 2018



Conseil Communal de Rolle

M. Paley, rapporteur de la commission des finances lit à son tour les conclusions du rapport qui amendent le préavis.

Le Président propose une première discussion en tant qu'entrée en matière, puis une deuxième sur chacun des amendements puis une discussion sur le fond suivie du vote.

Personne ne prenant la parole pour la discussion d'entrée en matière, le Président ouvre la discussion sur les amendements proposés par la Cofin.

M. Echenard informe que la Municipalité refuse l'amendement en expliquant que pour tous les travaux de génie civil qui s'effectuent à Rolle, il y a toujours une entreprise adjudicatrice qui remporte les soumissions. Il y a un bureau mandataire, généralement un bureau d'ingénieurs, qui est chargé de suivre ces travaux; en l'occurrence pour la rue du Temple ce sera le bureau Schopfer et Niggli, pour la rue des Jardins le bureau Aebi et le bureau de génie civil pour la rue du Temple sera l'entreprise Perrin. Il est mentionné dans le rapport que la commission regrette la facturation séparée pour le SIDERE ce qui ne permet pas d'obtenir la transparence souhaitée. Pour sa part il aimerait également obtenir cette transparence de la part de l'association SIDERE. On a mis un certain montant au budget 2018 pour ces travaux mais on ne connaît pas l'état de toutes les canalisations d'eau potable à Rolle. L'association a donc indiqué un certain montant pour couvrir ces frais et lorsqu'il faudra changer les conduites tout ce qui sera fait pour le SIDERE lui sera facturé par l'entreprise adjudicatrice, c'est-à-dire Perrin. Si la Romande Energie, Swisscom ou UPC Cablecom prennent part à ces travaux, Perrin en fera de même. En 2011 le Conseil a accordé par le préavis N° 94/2011 un crédit de construction de 14'890'300.- pour la rénovation de la Grand-Rue/Avenue Chatelain. Le SIDERE a fait de même par le dépôt d'un préavis de 908'838.-. Les travaux sont bouclés et ont coûté effectivement Fr. 786'155.-. La commune attend toujours les factures finales. Ceci signifie que tout ce qui a été fait pour le SIDERE lui a été facturé par l'entreprise Soraco sur la base de métrés contrôlés par le bureau d'ingénieurs Schopfer et Niggli et le bureau Herter et Wiesmann pour la partie eau potable, ceci pour que les montants facturés reviennent à qui de droit. On ne peut pas s'amuser à produire des facturations erronées et les associations bénéficient de commissions de gestion qui sont en charge d'un contrôle. Pour ce même chantier, tous les travaux effectués spécifiquement pour Swisscom ont été pris en charge par Swisscom. Tous les paiements sont affectés à la bonne entreprise ou commune, tout est sous contrôle de bureaux responsables et il n'y a pas de tricherie. La Municipalité aimerait que cesse ce type d'amendements car il n'y aura jamais de participation de tiers. Un chantier ultérieur, celui de la rénovation des collecteurs d'eaux usées, d'eaux claires et d'eau potable à la route de l'Hôpital, aura des canalisations communales et intercommunales avec l'AIER et celle-ci prendra en charge toute sa partie et déposera un préavis au Conseil intercommunal. Il invite les conseillers communaux rollois qui font partie d'associations à regarder ce type de préavis de près. Par contre il s'engage à présenter à ce Conseil les comptes des autres associations dont il fait partie en tant que membre du Codir par souci de transparence.

M. Deruaz croit que le problème est le contrôle politique mais la répartition des factures se fait correctement. En travaillant avec un bureau d'ingénieurs qui fait des métrés dans les fouilles, on n'a aucune garantie; il n'a jamais eu l'occasion de s'assurer que ce qui était facturé à la Commune était bien la part du trou qui lui correspondait. Le sentiment de la commission est que ce n'est plus la Commune qui est le maître de l'ouvrage mais le bureau d'ingénieurs qui facture aux diverses associations ou aux privés leur part, ou éventuellement ce qu'il ose leur facturer. Comment peut-on garantir que s'il reste un bout sur le préavis du SIDERE et qu'il n'y a plus rien sur le préavis de la Commune de Rolle, ou le contraire, les montants ne sont pas facturés là où il y a de l'argent plutôt que là où ils doivent être facturés, ceci pour éviter des dépassements de crédit? Il ne sous-entend pas que c'est le cas mais il dit que l'on n'a aucun moyen démocratique et politique de le savoir et de le vérifier, ce qui pose problème. Il a bien compris la difficulté de l'amendement mais ne comprend pas le pourquoi de l'opposition puisqu'il n'y aura de toute façon pas d'argent rentré par des tiers et il est tout à fait possible de s'engager à déduire le montant de Fr. 0.- qui sera reçu.

M. Paley se dit que si on fait une fouille et que plusieurs entreprises sont concernées, c'est à chacune de payer sa part; pourquoi pourrait-on venir réparer câbles ou conduites et ne pas payer une partie de la



Conseil Communal de Rolle

fouille? Il ne comprend pas pourquoi elles ne paieraient pas selon les métrés des coûts communs qui concernent tous les prestataires.

M. Joly explique que ce qu'il faut comprendre par rapport à la proposition d'amendement c'est qu'aujourd'hui le préavis demande Fr. 3'035'000.- pour des travaux pour lesquels on nous dit a priori que la Romande Energie ne sera pas concernée, et que sans elle et Swisscom ils coûteront la somme indiquée. Par contre on sait qu'une fois que les tranchées seront ouvertes, à nos frais, en fonction des constats des travaux seront entrepris par ces entreprises. A ce moment-là le montant de Fr. 3'035'000.- devra bien être réparti d'une manière ou d'une autre avec les divers intervenants. C'est là qu'est le cœur de l'amendement.

M. Echenard stipule que lorsqu'on ouvre une fouille on s'attend à trouver une conduite sur le plan, et si une entreprise privée profite de la fouille elle va payer sa part mais ne paiera pas via la commune dont la facture diminuera. C'est d'après les PV de chantier que l'on se rend compte de qui paie quoi.

M. Paley comprend que les deux amendements sont liés et les déductions sont faites sans que la commune n'en ait de vision. Pourquoi refuser cet amendement puisque de toute façon il y aura déduction. Nous devons insister pour qu'une transparence se mette en place car le principe de facturation reste obscur.

M. Joly reprécise que le sens de cet amendement est que si une partie de la somme est facturée à des tiers, elle ne le sera pas à la commune dont le montant sera de facto diminué. A la fin la Cofin aimerait s'assurer que ces montants aient bien été déduits et le montant de base revu à la baisse.

M. Deruaz, selon la réponse du Municipal, comprend que si la participation d'un tiers nécessite l'élargissement d'une fouille, la part supplémentaire sera directement facturée au demandeur. Il reprend le contexte de l'amendement qui concerne les travaux pour lesquels il n'est pas nécessaire d'élargir la fouille; donc une partie des travaux facturés en proportion de la coupe verticale sera attribuée à un tiers et donc pas facturée à la commune et il pourrait y avoir une baisse de coût. L'amendement veut que s'il y a une baisse de coût, l'argent ne doit pas être utilisé pour autre chose de non prévu. Il ne comprend pas pourquoi la Municipalité s'y oppose. Au pire l'amendement est inutile.

M. Bréchon rebondit sur la notion de contrôle qui est typiquement une question qui concerne le service technique. C'est à lui de contrôler les métrés. Il ne voit pour sa part aucun problème à soutenir l'amendement et confirme que M. Echenard a bien répondu; si on trouve un tuyau pas prévu, c'est une bonne nouvelle...

Le Président clôt la discussion sur cet amendement et fait voter les conseillers. Le résultat du vote est que le premier amendement est accepté à la majorité.

Il ouvre alors la discussion au sujet du second amendement.

Mme Schmutz demande pourquoi il est stipulé qu'il s'agit de francs suisses.

M. Deruaz précise que c'est un amendement sur lequel la Cofin a pris un abonnement.... Le franc suisse permet de jouer sur les taux d'intérêts et pour l'instant il n'y a pas mieux que lui; c'est juste par précaution.

Le syndic ajoute que la Municipalité entre en matière.

Le Président clôt la discussion sur cet amendement et fait voter les conseillers. Le résultat du vote est que le second amendement est accepté à l'unanimité.

Il ouvre à présent la discussion sur le fond.

M. Bréchon détaille les plans ci-dessus et signale que la section orange a quelque peu inquiété la commission ad hoc ainsi que la rouge au vu de tout ce qui reste à faire, sachant que le tout était devisé à 15 mios il y a 10 ans. Il pense qu'il serait intéressant de revoir le plan financier qui a 10 ans d'âge. Dans le cadre de la fusion des communes on entend souvent la question de savoir quels sont les investissements encore à faire à Rolle dans ce domaine.



Conseil Communal de Rolle

M. Jaquet trouve qu'il y a beaucoup de rouge et ces canalisations sont un lourd héritage. Il est très largement envisagé de limiter les mises à jour, sauf en cas d'urgences.

M. Deruaz annonce que cela aura une incidence sur la dette de la commune à court terme en tout cas, mais que c'est en grande partie financé par des taxes, pas par l'impôt. Ce n'est donc pas à mettre en comparaison avec d'autres types d'investissements. Par contre on a voté l'augmentation de la taxe sur les eaux usées qui va entrer en vigueur cette année et le nouveau règlement mentionne de refaire le point régulièrement. Il y a des délais imposés par le Canton ou la Confédération à respecter et il faudra aller en certains endroits même s'il n'y a pas un gros plan de quartier. Selon la Cofin on a beaucoup trop tardé à augmenter les taxes d'épuration et de là à pouvoir financer ce type de travaux. Les parties gaz sont beaucoup moins chères et on a des réserves importantes; sur l'épuration c'est un souci mais ce n'est pas lié au taux d'imposition.

Le Président reprend la main et propose de voter les conclusions telles qu'écrites par la Cofin. Le vote montre que les conclusions amendées sont acceptées à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis amendé de la municipalité du 22 janvier 2018
- entendu le rapport des commissions ad hoc et des finances chargées d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter les travaux de pose et de remplacement des différents services sur la rue du Temple et sur le tronçon entre la rue du Temple et la ruelle des Ministres.
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction de ces aménagements selon les projets mis à l'enquête publique.
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 3'035'500.- TTC pour le financement des travaux, *montant duquel seront déduites les éventuelles participations de tiers.*
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur une période de 30 ans et à l'imputer sur les comptes suivants, conformément à leur affectation :
 - a. CHF 2'448'600.- TTC à imputer au compte 4600.5040.22 «Remplacement des collecteurs pour la mise en séparatif et le remplacement des services sur la rue du Temple et la Ruelle des Ministres »
 - b. CHF 225'700.- TTC à imputer au compte 4310.5010.22 «Remplacement et mise en conformité de l'éclairage public, pour la mise en séparatif et le remplacement des services sur la rue du Temple et la Ruelle des Ministres »
 - c. CHF 361'200.- TTC soit le solde à imputer au compte 8300.5040.22 «Remplacement de la conduite de gaz, pour la mise en séparatif et le remplacement des services sur la rue du Temple et la Ruelle des Ministres »
5. d'autorise la Municipalité à emprunter, *en francs suisse*, la somme de CHF 3'035'500.- TTC auprès de l'établissement *financier* qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

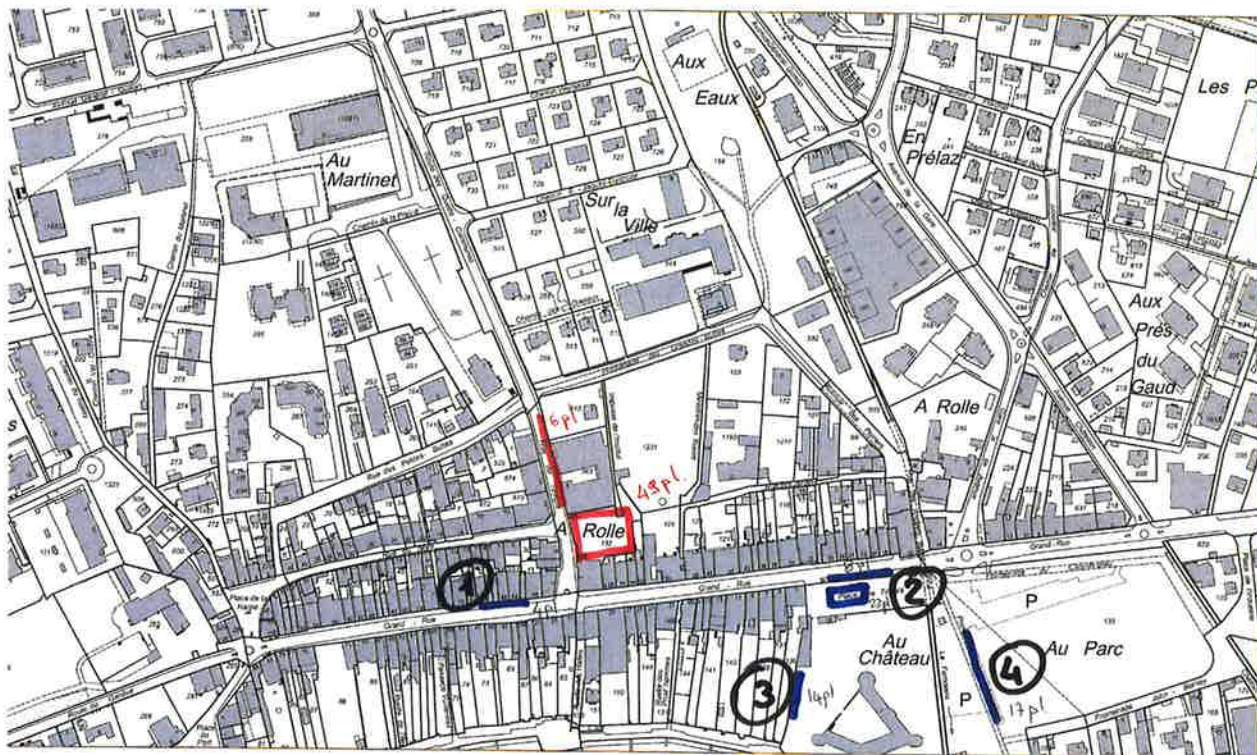
Le **Préavis N° 26** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 24 avril 2018



Conseil Communal de Rolle

M. Echenard remercie les conseillers pour l'acceptation du crédit de construction lié à la création d'un plan de quartier important. Il donne quelques explications sur les mesures prises dans ce secteur lors des prochaines semaines. Une rencontre avec les commerçants rollois est organisée pour leur présenter les mesures adoptées durant les travaux. L'année passée il y a eu une grosse opération de communication avec un concept de mobilité de navette électrique et un principe de parking délocalisé. Ce projet ne peut pas se mettre tout de suite en place car les travaux vont débuter plus vite que prévu, surtout au chantier Implenia qui démarrera à partir de mi-juillet/début août. A cœur de l'été 4 chantiers tourneront simultanément dans le secteur serré qu'est la rue du Temple. Pour rappel: le chantier de la paroisse protestante, le chantier des services communaux à la rue du Temple, celui de la rue des Jardins ainsi que le chantier Implenia. Ce chantier aura 31 mois pour que le complexe soit finalisé et il rappelle le parking souterrain de 3 niveaux pour 288 places. Le gros souci durant tous ces travaux est celui de la mobilité des rollois, des clients des commerces, des employés des entreprises en journée; la Municipalité en a longuement discuté, a négocié et saisi des opportunités pour arriver à un résultat qui devrait satisfaire une majorité de rollois, surtout ceux qui habitent le secteur de la Grand Rue ou qui y travaillent. 55 places de parc qui disparaissent dès le 1^{er} juin, ce n'est pas rien. L'année la plus difficile sera 2018. Une fois que les travaux communaux seront terminés, on pourra revoir le plan de circulation. La population rolloise est invitée à une séance d'information publique au Casino le 23 mai à 18h00. Les trois bureaux d'ingénieurs y participeront (Schopfer et Niggli, Aebi et Implenia) pour présenter les chantiers, leur impact, les parkings, la mise en place des mesures et la circulation. Une lettre circulaire sera adressée à tous les rollois. Afin de palier la suppression des 55 places de parking, la Municipalité a imaginé 4 secteurs de remplacement



Parking Suppression 55 places Provisoire 66 places

En rouge la suppression des places (49 places sur la place du Marché et 6 places sur la rue du Temple) remplacées par 66 places délocalisées, donc 11 places en plus dès le 1^{er} juin. Premier secteur vers la BCV où on va enlever 5 bornes pour aménager des places; les places vélo qui y sont actuellement seront déplacées, juste en face en enlevant un banc. Ces nouvelles places permettront de soulager car on ne pourra pas, durant un certain temps, circuler entre la rue du Nord et la Grand Rue. Un autre secteur est celui de la place des Tilleuls; c'est un sacrifice mais 23 places y seront installées du côté ouest; au milieu de la place se tiendra le marché et à l'Est la terrasse restera. Les places pour les taxis



Conseil Communal de Rolle

situées devant la place des Tilleuls seront retirées et aménagées devant l'office du tourisme, et 8 places seront ainsi disponibles pour tous véhicules. Le secteur de la cour du Château, devant la salle communale sera utilisé pour environ 14 places de parc et le dernier secteur est celui de la promenade des amoureux où 17 places seront disponibles. Ces 4 secteurs seront à disposition durant les travaux communaux et ceux d'Implemia, sauf celui de la cour du Château utilisable seulement en 2018. Quand ils seront terminés on pourra rendre une quinzaine de places sur la place du Marché. Il espère que ces mesures seront accueillies favorablement, sachant qu'elles ont été étudiées pour répondre le mieux possible aux attentes des usagers des places de parc. Il termine par le sujet du concept des navettes électriques qui n'a pas été abandonné, seulement reporté. Une étude territoriale complète sera menée car il faut repenser l'avenir du Green Bus afin de pouvoir créer un cahier des charges et lancer un appel d'offre publique, qui concerne également Mont-sur-Rolle, Tartegnin, Essertines et Perroy. Avoir du temps devant soi permettra de faire les choses correctement pour des résultats qui tiendront la route pour les rollois et les habitants des communes environnantes.

7. Préavis 2016-2021 N° 28 : Demande d'un crédit pour l'organisation de la manifestation « 700^e anniversaire de la ville de Rolle » – Rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances. Prise de décision.

M. Scaiola, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport amendé puis donne quelques explications relatives à l'amendement. Il s'agit de la sculpture de Jedd Novatt que la commission recommande de ne pas accepter, afin de pouvoir supprimer le montant de Fr. 47'000.- prévu à cet effet.

M. Paley, rapporteur de la commission des finances lit à son tour les conclusions du rapport qui amendent le préavis. Le premier amendement porte sur la déduction des éventuelles participations de tiers du montant autorisé et le second sur la possibilité d'emprunter auprès d'un établissement financier.

Le Président propose une première discussion en tant qu'entrée en matière, puis une deuxième sur chacun des amendements puis une discussion sur le fond suivie du vote.

M. Paley se demande si la diminution du montant peut être affectée à un projet autre que celui de la sculpture.

Mme Choulat Pugnale a compris que l'amendement traite vraiment de la sculpture, ce qui est confirmé par le rapporteur. Elle est contre l'amendement sans être surprise. Quelle est la pertinence d'une telle œuvre et pourquoi un artiste étranger? Il s'agit en fait d'une riche américaine qui offre à la commune une sculpture en mémoire de son défunt mari, collectionneur et ami de Jedd Novatt. Ceci est une vraie chance, une belle opportunité et un beau cadeau. Pourquoi refuser un cadeau? Il a fallu un tel concours de circonstances pour que cela se produise qu'il serait stupide de refuser. Et pourquoi un artiste étranger? C'est un artiste américain qui dispose d'une fonderie en Grande-Bretagne, à Liverpool, d'où viendra la sculpture, et qui habite à Paris. Beaucoup de sculptures d'artistes étrangers garnissent les jardins des musées suisses. Elle trouve qu'une ouverture sur l'extérieur ne peut être qu'un enrichissement. Et pourquoi un seul choix? Si les membres de la commission de la culture, à l'unanimité, n'avaient pas estimé que ce projet était formidable, peut-être les municipaux auraient-ils investigué ailleurs. Cette œuvre d'art fera certainement parler de Rolle, beaucoup de visiteurs viendront la voir et c'est tout bon pour la ville. C'est en outre le seul projet pérenne de cette commémoration. Sa conclusion est qu'une sculpture parlant anglais pour notre jardin anglais, représente une belle harmonie ainsi qu'une belle ouverture.

Mme Schmutz rajoute que cette sculpture va être donnée à un service public, à une cité où le public pourra la regarder, l'aimer ou la détester. Il ne faut pas oublier que la donatrice aurait pu la vendre à des marchands d'art ou autres. Si Rolle a perduré durant 700 ans c'est qu'elle a su montrer qu'elle est une ville qui sait s'adapter. D'ailleurs l'art est international par définition.

M. Monod demande ce que la statue représente, a-t-elle un nom et que symbolise-t-elle?



Conseil Communal de Rolle

Mme Choulat Pugnale précise qu'elle n'a pas encore été baptisée mais un nom en rapport avec le 700^e lui sera trouvé.

M. Paley rebondit sur la symbolique; y en a-t-il une pour Rolle ou y a-t-il un concept?

Mme Choulat Pugnale répond que la sculpture n'est pas encore créée et que la symbolique viendra après.

Mme Beck précise qu'au moment de la discussion entre les municipaux et les membres de la commission ad hoc, il avait été précisé que l'artiste était venu sur place voir les lieux et s'en inspirer pour pouvoir ensuite créer la sculpture pour sa destination finale. Il s'agit là d'une magnifique opportunité.

Mme Truc aimerait connaître les dimensions de la sculpture.

Mme Choulat Pugnale fait état d'une estimation de 4 à 5 mètres de haut.

M. Haldimann revient sur les propos de M. Paley qui a dit qu'il ne s'agit pas forcément de la statue mais d'un montant que l'on doit déduire du préavis. Il est évident que dans le rapport il est précisé que la Municipalité devait élaborer 7 projets, mais avec la diminution envisagée l'entier des 7 projets est remis en cause.

Mme Mozzetti veut savoir à peu près quelle est l'estimation de la valeur vénale de l'œuvre.

Mme Choulat Pugnale indique qu'elle est estimée entre \$ 100'000.- et \$ 200'000.-.

M. Buvelot félicite la commission de la culture qui a proposé un concept qu'il trouve magnifique plutôt que d'avoir un long week-end de festivités classiques. D'avoir développé un concept de 7 thèmes durant 7 mois est vraiment une très belle idée. Il remercie le binôme culturel de la Municipalité pour avoir endossé cette proposition. Dans la commission il a été l'un de ceux qui était opposé à l'amendement et il explique pourquoi. Toute expression artistique est soumise à des notions personnelles et la sculpture n'y échappe pas. Il peut comprendre qu'elle puisse surprendre mais si on essaie de prendre du recul, lorsque Giacometti a réalisé sa première exposition il a certainement été décrié et 400 ans avant Jésus-Christ, Praxitèle au Parthénon d'Athènes lorsqu'il a fait sa première exposition a certainement été critiqué négativement également. Essayons de faire preuve d'ouverture d'esprit et d'accepter ce magnifique cadeau.

Le Président recadre la discussion sur l'amendement qui demande la suppression du montant alloué à la sculpture, Fr. 47'000.-.

M. Deruaz répète que l'on ne vote que sur le montant global, dont a été soustraite une somme qui correspond exactement à un point précis, mais on ne vote que sur les conclusions donc sur le montant que la Municipalité est autorisée à dépenser pour le 700^e, montant qu'elle dépensera comme elle l'entendra. Nous ne votons pas pour ou contre la sculpture et il ne faut pas présenter le vote comme ceci.

Mme Choulat Pugnale précise qu'il y a deux rapports dont l'un est très clair par son amendement qui porte sur la suppression de la sculpture, c'est écrit noir sur blanc. Les deux sont de teneur différente.

M. Deruaz est d'accord sur les rapports mais ce n'est pas ce sur quoi nous votons car nous ne votons que sur les conclusions et dans les conclusions ne figure qu'un montant. Le Conseil ne peut donner qu'une autorisation de dépense, il ne peut pas entrer dans les détails.

M. Micello confirme que cette discussion a eu lieu dans le cadre de la commission ad hoc et cette dernière a amendé le montant prévu pour la manifestation. C'est la partie financière du projet qui est amendée, pas le fond.

M. Haldimann réitère la volonté de la Municipalité de s'opposer à cet amendement; quand bien même on ne parle que d'un montant, ce dernier une fois retiré du montant global il ne sera plus possible de produire les 7 événements.

Mme Rod demande à la Municipalité, au cas où l'amendement serait accepté, si c'est bien la sculpture qui disparaîtrait du programme.

Le Président reprécise que même si tout le monde pense que c'est la statue qui disparaîtra, on ne vote que le montant.



Conseil Communal de Rolle

M. Pelichet qui désire quelques précisions, revient sur la donation qui émane de la veuve d'un collectionneur qui ne destinait pas directement la statue à la commune de Rolle, et à propos du montant total il rappelle qu'il y a beaucoup de talents dans la commune, tant dans les écoles qu'au Sésame ou ailleurs; alors pourquoi ne pas proposer aux jeunes de soumettre un projet de sculpture?

Mme Choulat Pugnale répond que la sculpture sera créée en mémoire du collectionneur mais spécifiquement pour le 700^e de la ville de Rolle. Il y a effectivement beaucoup de talents à Rolle, mais pas d'une telle envergure. On n'a pas encore parlé de l'association qui a été créée pour chercher des fonds, fonds qu'elle trouvera selon les besoins.

Mme Suva relève que sur les 7 projets il y a un joli panachage et que d'autres parties sont tout à fait locales telle que la partie musique ou d'autres. Ce projet comprend donc des références internationales autant que locales pour un enracinement dans Rolle et un rayonnement au loin.

M. Micello reprend la réflexion qu'il a exprimée à la Municipalité, celle de sa déception de ne pas avoir aperçu le mot sport dans le projet.

M. Haldimann rassure MM. Pelichet et Micello car la collaboration avec le Sésame est entamée et une partie du projet aura les écoles comme partenaires. Les sociétés locales et les jeunes talents participeront également et une partie du club de foot sera aussi concernée lors des festivités du grand raout officiel.

M. Bréchon relève que mettre à disposition d'une personne richissime un espace public l'a travaillé, voire empêché de dormir... mais à quelques mois de la manifestation on ne peut pas couper l'une des sept branches de l'arbre.

Le Président clôt le débat et fait voter l'acceptation de l'amendement de la commission ad hoc. Le résultat du vote est qu'il est refusé à la majorité, avec 4 oui et 3 abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur le premier amendement de la commission des finances pour déduire d'éventuelles participations de tiers du montant autorisé.

Mme Choulat Pugnale informe que la Municipalité approuve cet amendement.

Le Président clôt le débat et fait voter l'acceptation de l'amendement de la Cofin. Le résultat du vote est qu'il est accepté à la majorité.

Le Président ouvre la discussion sur le second amendement pour permettre à la commune d'emprunter le montant nécessaire auprès d'un établissement financier.

Mme Choulat Pugnale informe que la Municipalité approuve cet amendement.

Le Président clôt le débat et fait voter l'acceptation de l'amendement de la Cofin. Le résultat du vote est qu'il est accepté à l'unanimité.

Le Président ouvre à présent la discussion sur le fond du préavis.

M. Deruaz trouve qu'il y a plus de choses à faire mais pas forcément avec une somme plus importante. Ces 7 arts principaux auraient été parfaits pour le 650^e anniversaire car cette classification date de 1969. Il croit qu'on peut rajouter le sens culture qui s'est enrichi et il pense à une branche supplémentaire pour le sport qui pourrait être en plus de la Fête du mois de juin. On aurait aussi pu prendre en compte le lac car si Rolle existe c'est bien parce qu'elle est située au bord du lac sachant qu'à l'origine elle était le port des villages environnants, de même que les écoles car la ville a vu se développer les écoles publiques au 20^e siècle aussi bien que des internats et des écoles privées dont certaines existent encore et qui font connaître la ville à l'extérieur. Il y a également les commerces de vin qui nous rattachent aux villages qui nous entourent. Il pense que durant les mois d'hiver non couverts par le projet, on pourrait rajouter des événements peut-être moins importants mais certes intéressants.

M. Haldimann concède que le préavis est rédigé mais qu'il y a encore beaucoup de points qui n'y figurent pas et il peut le rassurer au sujet des écoles et du vin.



Conseil Communal de Rolle

Mme Truc, au sujet de l'association destinée à récolter des fonds, espère pouvoir mobiliser tous les conseillers qui sont les bienvenus pour supporter ses membres, car plus elle sera forte en membres pour se faire connaître, plus de projets pourront voir le jour.

M. Jaquet dévoile qu'une grande fresque historique traversant les siècles est prévue pour raconter l'histoire de Rolle, du Moyen Age à nos jours. Cet événement devrait être fédérateur et laisser des souvenirs.

M. Deruaz, qui n'a pas voté l'amendement, votera pour le préavis mais aimerait qu'avec cette somme et peut-être davantage selon les dons privés, il sera possible de financer quelque chose qui viendra en plus.

Le Président clôt le débat et fait voter sur le fond du préavis. Le résultat du vote est qu'il est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis amendé de la municipalité du 2 mars 2018
- entendu le rapport des commissions ad hoc et des finances chargées d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 262'000.- dont seront déduites les éventuelles participations de tiers aux fins de subventionner et co-organiser les festivités liées au 700^e anniversaire de la ville de Rolle en 2019.
2. D'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 1500.5090.2 « Fête du 700^e ».
3. D'autoriser la Municipalité à amortir cette somme en une seule fois, par un prélèvement sur le compte de réserve 9280.09 « réserve de développement touristique » figurant au bilan pour un total de Fr. 515'674.88 au 31.12.2017.
4. D'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 24 avril 2018

8. Associations intercommunales.

Le Président invite les chefs de groupes à se réunir à la fin de la séance afin de discuter de la nomination par le Bureau d'un président-rapporteur ad hoc pour chaque conseil intercommunal.

M. Schatzmann part du principe que quand on siège dans une association intercommunale, certes on représente Rolle, mais on doit avoir une vision un peu plus large et on n'y va pas pieds et poings liés par la commune.

Mme Rod a entendu dire qu'un budget de Fr. 120'000.- avait été validé par une association intercommunale pour le projet Télé-Dôle. Quelle est la part de Rolle?

Le Président garde cette question au chaud afin qu'il y soit répondu dans une prochaine séance.

M. Bréchon fait un compte-rendu de la dernière séance du Conseil régional, et remarque qu'il y manquait les délégués PLR et UDC, d'ailleurs souvent absents. Lors de la séance un crédit de Fr. 1'900'000.- a été voté pour finaliser les équipements (bâtiments, parkings, etc.) qui concernent l'autre côté de la Dôle, sur un crédit total de Fr. 17'000'000.-. Sur ces Fr. 17'000'000.- la part française s'élève à environ 80%. Le préavis principal a été accepté à une large majorité et c'est la dernière tranche qui aboutit le concept,



Conseil Communal de Rolle

concept qui englobe les sports 4 saisons. Il a été traité également du remplacement de l'un des deux démissionnaires au Codir auquel il manque toujours un membre. La personne nommée est le syndic de Mies, M. Pierre-Alain Schmidt qui remplace le syndic de Founex, M. François Debluë. Il a été aussi traité de la refonte du DISREN pour sortir de l'imbroglio actuel qui laisse la possibilité à des communes de rester dans le Conseil régional mais de sortir du DISREN. Il faut que chaque commune qui fait partie du Conseil régional fasse partie du DISREN, et celles qui ne veulent pas faire partie du DISREN ne feront plus partie du Conseil régional. A modifier en fonction des statuts, vraisemblablement en 2019.

9. Propositions individuelles et divers.

Mme Choulât Pugnale lance l'annonce du premier marché estival qui aura lieu le jeudi 17 mai de 16h00 à 20h00 à la place des Tilleuls.

M. Bréchon rebondit sur la proposition de M. Deruaz qu'il trouve intéressante, à savoir associer le sport à d'autres activités pour le 700^e. Il informe le Conseil d'une démarche personnelle menée auprès de la Municipalité depuis l'été 2017. Il s'est dit que la cour du Château n'était pour ainsi dire jamais utilisée car soit il fait trop chaud soit il pleut mais qu'il devait exister des solutions. Il a vu une tente circulaire sur internet, utilisée à St-Prex et à Nyon, d'une envergure de 25 m. L'entreprise ayant fait faillite, la tente a été rachetée lors d'une mise aux enchères par Friderici pour Fr. 230'000.-. Il a contacté et discuté avec cette entreprise qui aimerait monter la tente pour se rendre compte de son état, et qui a présenté une offre de Fr. 90'000.- sans les gradins et Fr. 130'000.- avec les gradins durant 7 mois. Et enfin il fait la proposition de placer une installation temporaire devant l'Office du Tourisme pour montrer qu'il se passe quelque chose durant 7 mois. Ce pourrait être une salle obscure dans laquelle un film sur l'événement du 700^e serait diffusé.

M. Roland vient sur le sujet des travaux au Courtil qui obstruent plus ou moins la rue d'accès au port; est-ce que quelque chose est prévu en terme de places de places supplémentaires ou temporaires vers le port cet été pour que les navigateurs puissent se garer, au vu de l'encombrement déjà annoncé?

Mme Choulât Pugnale indique qu'il est prévu 30 places supplémentaires lorsque le jardin anglais sera réhabilité. Le préavis arrivera prochainement, et si la Municipalité s'aperçoit qu'il y a vraiment des soucis quelques places en plus seront à disposition au port.

Mme Perren remarque que les beaux jours s'installent avec leur lot de détritiques sur les quais et la plage, spécialement les samedis et dimanches matins. Ce phénomène récurrent n'est pas en voie d'amélioration. Quelle est la politique de la Municipalité pour résoudre ce problème; est-ce une politique de prévention et d'éducation ou de répression ou les deux ? Elle demande de rapidement trouver des solutions concrètes.

Mme Choulât Pugnale rappelle qu'en 2017 s'était tenue une action citoyenne pour les détritiques à la plage qui a rencontré un certain succès et qui a permis de mettre le doigt sur divers problèmes. Elle imagine qu'au début juin une telle action pourrait être reconduite. C'est la voirie qui est en charge du nettoyage des plages et des quais, et en 2017 la saison s'est bien déroulée sauf les mois de mai et juin qui étaient très chauds. Elle propose aux personnes intéressées par le ramassage des détritiques de la contacter et elle organisera volontiers une nouvelle opération de nettoyage un samedi de juin.

M. Haldimann travaille avec les autres communes de la couronne à un projet commun de travailleurs sociaux de proximité qui pourraient aussi être actifs dans ce type d'opérations sur le territoire rollois. Mais entre 11 communes les discussions prennent un peu de temps...

Mme Tecon complète en expliquant que la sécurité publique a déjà fait un tour des quais et de la plage et a constaté que des chiens n'étaient pas tenus en laisse, qu'il y avait des grils aux mauvais endroits, etc. Un mot d'ordre a été donné en interne afin qu'il y ait très régulièrement des tournées en début de saison pour essayer de formater les usagers pour qu'ils respectent les règles de l'entrée de la plage.

Mme Dévaud-Praz a une remarque au sujet de l'hygiène car les sacs poubelles qui passent une nuit dehors, surtout en été, favorisent l'apparition des souris, entre autre dans un restaurant de la place.

Mme Safi se fait le relais de plusieurs personnes qui désirent savoir si la Municipalité peut agir contre les rodéos sauvages en moto ou auto à grand renfort de bruit et de vitesse dans la Grand Rue ou en remontant vers le Rosey. Est-ce que des contrôles pourraient être mis en place?

M. Joly, au sujet du projet REEL, demande si la Municipalité y participe en tant que cité de l'énergie, y a-t-il un plan particulier ?

Mme Tecon confirme et invite les conseillers à participer à la séance du lendemain. C'était assez compliqué pour la Municipalité de prendre la décision d'accompagner ce projet puisque si elle ne suivait pas, de même que les citoyens de Rolle et de Mont-sur-Rolle, le projet n'existait plus. Le fait que le projet soit porté par la Romande Energie a rendu les municipaux un peu suspicieux et il faut souligner que c'est un projet très technique et compliqué. La commission énergie a pris part à ces discussions, la Municipalité a reçu par deux fois les intervenants et les acteurs du projet, ce qui a permis de prendre la décision de l'accompagner en comprenant mieux ses enjeux et sa portée. Avec des financements de l'OFEN, accompagné par le DISREN et soutenu par des milieux académiques et mené par la Romande Energie, le projet se fait à Rolle et Mont-sur-Rolle qui offrent une grande densité à certains endroits mais pas comme une grande ville, ce qui permet des conditions d'étude intéressantes. L'idée est de demander aux citoyens propriétaires ou locataires de laisser des compteurs intelligents être installés chez eux pour qu'à distance on puisse contrôler la manière dont ils consomment et voir ainsi si à terme il pourrait y avoir des installations d'énergie renouvelable qui pourraient être distillée suivant les habitudes de consommation à des heures différentes. Chaque locataire ou propriétaire est libre de se lancer dans le projet ou pas, et la protection des données correspond à la législation. L'intérêt de la Romande Energie étant que la manière de fonctionner et l'énergie consommée changent, mener ce projet lui permet de voir sur quelles pistes travailler et sur quelles lignes il est possible d'innover. C'est dans l'air du temps pour une optimisation des habitudes de consommation.

Mme Mozzetti demande, au sujet de la révision partielle de l'ordonnance sur l'énergie nucléaire, si la Municipalité en a discuté et quelle est sa position.

M. Jaquet répond qu'il n'en a pas été discuté en municipalité.

M. Bréchon revient sur son interpellation au sujet du PPA du Château lors du dernier conseil pour déplorer que 19 conseillers aient soutenu le principe du stationnement provisoire en surface sur une zone verte, ce qui l'inquiète grandement. Mais les propos de Mme Tecon qui tient à aller de l'avant l'ont rassuré.

Le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu le 14 juin dans la salle du Parlement vaudois et se félicite que la location de cette salle soit offerte. Un service de bus sera organisé pour l'aller et le retour.

Le Président clôt la séance à 22h22.

Au nom du Conseil communal



Christian HAY
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire

